

Le 5 septembre 2013

ARRETE

Arrêté du 18 juin 2012 fixant la liste des procédés biologiques utilisés en assistance médicale à la procréation

NOR: AFSP1226359A

Version consolidée au 26 juin 2012

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, et notamment son article L. 2141-1 ;

Vu le décret n° 2012-360 du 14 mars 2012 relatif aux procédés biologiques utilisés en assistance médicale à la procréation, et notamment son article 3 ;

Vu l'avis de la directrice générale de l'Agence de la biomédecine en date du 11 mai 2012,

Arrête :

Fait le 18 juin 2012.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur général de la santé,
J.-Y Grall